

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 19 novembre 2015 désignant les personnes qualifiées pour vérifier les connaissances de thanatopracteur obtenues dans un Etat membre de la Communauté européenne

NOR : AFSP1528501A

Par arrêté de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et du ministre de l'intérieur en date du 19 novembre 2015 :

Mme le professeur Clotilde Rougé-Maillart, M. Jacques Lefèvre et M. Jean-Charles Jay sont désignés pour réaliser la vérification des connaissances des demandeurs de la reconnaissance des qualifications professionnelles de thanatopracteur mentionnée à l'article L. 2223-50 du code général des collectivités territoriales.

M. le professeur Daniel Malicier, Mme Sylvie Mailhebiau-Jeanjean et M. Laurent Coquerelle sont désignés comme suppléants.

Ces mandats prendront fin au 15 octobre 2016, date de renouvellement du jury national chargé d'examiner les candidats au diplôme national de thanatopracteur.